

**Séminaire sur l'Avenir des Parcs
Intervention de Jean-Louis Joseph**

**Séance de clôture
Le 8 juillet 2011 à Lurs**

1966-2011, 45 ans après les journées de Lurs, nous réunissons les 46 Parcs Naturels Régionaux, dans ce lieu hautement symbolique **non pas pour commémorer un anniversaire mais** pour prendre de la hauteur et réfléchir sur notre avenir et les nouvelles ambitions que nous voulons nous donner.

Les réflexions de Lurs en 1966 ont conduit à la création des Parcs en 1967, « outils fins » d'aménagement du territoire conciliant préservation du patrimoine et développement économique mettant l'homme au cœur de ce dispositif.

Le contexte socio économique des territoires ruraux de l'époque **nécessitait** de trouver un outil adapté qui permettait d'apporter des réponses aux problèmes de dévitalisation économique et de désertification de ces territoires riches d'un patrimoine naturel et culturel fragile.

La question des relations entre zone rurale et agglomération urbaine environnante en plein développement était à l'époque au cœur des débats, les espaces ruraux devant constituer des aires de récréation pour les villes.

Je souhaite vous lire un extrait des propos de **Jean Garcia**, graphiste, homme de théâtre et poète à Lurs en **1966** :

« Nos journées/ ont fait voler en éclat le symbole du carré fermé. **Non** les Parcs naturels régionaux ne seront pas indifférents au monde rural ou urbain qui les entoure. Il ne sera pas admissible d'être indifférents aux centres urbains et de jouir poétiquement de ces espaces d'exception.

Non les Parcs ne seront pas des réserves à paysans attardés. Ils ne seront pas la bonne conscience d'un pays qui négligerait le reste. **Non** les Parcs n'ont pas la prétention d'être **LA solution** à tous nos maux. **Mais** les Parcs **auront** l'exigence de l'exemple, la valeur d'un ferment, **ils seront** le prototype ou **le point d'appui** d'un nouvel humanisme**ou ils ne seront pas** »

Jean Garcia s'exprimait en ces termes pour expliquer « ***l'étoile*** », le **symbole** des Parcs naturels régionaux.

Les propos de Jean Garcia, il y a 45 ans demeurent d'actualité, et l'étoile qui caractérise notre réseau est toujours vivante et rayonnante.

Les Parcs ont été une **réponse efficace et novatrice** face à ces enjeux qui caractérisaient les espaces ruraux à l'époque.

Quel est le contexte

45 ans après, les Parcs existent toujours mais dans un contexte et avec des enjeux qui ont changé.

- Les espaces qu'ils couvrent, ont connu une importante évolution et de **profondes mutations**.

Les territoires ruraux **sont attractifs**, certains secteurs de nos Parcs deviennent des zones résidentielles. La pression foncière s'accroît, ainsi que l'attractivité touristique et la demande sociale de loisirs. Des mutations sociales, économiques et environnementales s'opèrent.

- Le **développement durable**, expression souvent galvaudée **se banalise**. Les Parcs en ont été les fondateurs et demeurent probablement l'une des rares structures en capacité de développer globalement les trois composantes, environnementale, économique et sociale, à l'échelle territoriale.

L'évolution du paysage institutionnel a considérablement bouleversé l'organisation et les modes de gouvernance des territoires ruraux.

- La **création des intercommunalités**, la mise en place des Pays, **fortement** inspirée des Parcs, l'évolution des missions des Parcs nationaux, ont suscité de nombreux débats, **voire** des combats au sein des Parcs qui se sentaient en concurrence avec ces nouvelles organisations territoriales, alors même que ces évolutions auraient / ou du / être une chance pour eux, leur permettant de rebondir et de se repositionner.

L'évolution du paysage institutionnel **oblige** les Parcs à imaginer un **nouveau** positionnement, **une nouvelle** posture d'appui aux territoires

dans une situation où l'influence des communautés de Communes, des aires urbaines et des métropoles **monte** en puissance.

- D'autres éléments de contexte nous posent des questions, nous interrogent.

La **lourdeur des procédures** administratives et financières qui concernent tous les territoires à laquelle s'ajoute, pour les Parcs, la procédure de révision de la charte nous détournent de notre rôle d'appui aux porteurs de projet, de force d'initiative, de réflexion et de prospective. Les financements par projet et opération risquent de remettre en cause, à terme, les financements de l'ingénierie territoriale indispensable à nos structures.

La **réforme des collectivités** pose également des questions sur l'avenir des financements des Parcs qui ne disposent pas de fiscalité propre.

Par ailleurs, l'avenir incertain des contrats de projets Etat-Région dans lesquels les Parcs étaient inscrits peut remettre en question les financements de nos structures.

Enfin, dans un pays où la politique d'aménagement équilibré du territoire et de solidarité vis à vis des territoires défavorisés a été remplacée par une politique de soutien à la compétitivité et la concurrence, on peut s'interroger sur la place que les Parcs, créés par la DATAR, peuvent encore avoir dans une politique nationale d'Aménagement du Territoire.

Le Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective et la Mission Avenir ont évoqué la **question des portages politiques** des Parcs. Ce point, bien sur, nous interpelle en tant que Président de Parc. La voix du

réseau des Parcs doit être certainement plus offensive dans les débats de société au plan national.

Nous sommes peut être trop discrets – pas assez visible – lisibles ? et avons des difficultés à transférer et diffuser nos expériences et nos innovations ainsi que nos démarches originales en matière de gouvernance.

L'ensemble de ces éléments de contexte rappelé à la fois par le CORP et la Mission Avenir est essentiel pour permettre d'engager une réflexion sur le repositionnement des Parcs.

Quelles sont les perspectives

En premier lieu, je me permettrai de rappeler quelques éléments fondamentaux auxquels les Présidents de Parcs semblaient attachés lors des débats que nous avons conduits au courant de l'année 2010.

Ces points sont les suivants :

- La co gestion Etat-Région du label Parc
- La revendication du rôle de mission des Parcs et non de compétence
- La définition d'un tronc commun de missions plutôt que le recentrage de missions
- Un travail sur le repositionnement des Parcs plutôt que sur une refondation
- L'attachement à l'outil Syndicat Mixte, l'estimant le mieux adapté pour conduire les actions des Parcs.
- Enfin, le maintien de recettes non fiscalisées pour les Parcs.

Ces 15 dernières années ont été jalonnées de plusieurs réflexions de fond

N'oublions pas tous ces moments de réflexion.

Ces travaux témoignent de notre capacité à nous **remettre en question** régulièrement et collectivement et à refixer un horizon, comme chacun des Parcs dans le cadre du renouvellement de leur charte.

Ce type d'exercice fait partir des gênes, de la culture des Parcs : **invention, création, remise en cause...**

Le processus dans lequel nous sommes actuellement s'inscrit dans un contexte que je viens de vous présenter et qui me paraît générateur de bouleversements **plus profonds** pour les territoires ruraux et les Parcs, aujourd'hui.

Ce contexte nous oblige à nous questionner sur notre avenir mais surtout à déterminer **notre vision, nos ambitions** et les missions que nous voulons **conforter** et faire évoluer pour ainsi répondre aux nouvelles problématiques de nos territoires et, plus globalement, de la société.

Les travaux que nous avons conduits pendant ces deux journées sont un exercice majeur dans la vie des Parcs et ne sont pas une fin en soi.

Je tiens à vous féliciter pour la qualité de vos propositions.

Merci pour tout ce temps que vous avez consacré à ce séminaire.

Les grandes idées que j'en retiens sont les suivantes :

- la prise en compte du social et de la culture
- la relation entre la recherche et le développement
- le lien entre l'urbain et le rural (transcender les limites)
- la relation entre les habitants
- le droit à expérimenter de nouveaux dispositifs réglementaires
- l'innovation et l'anticipation au changement
- porter pour ce qui nous concerne la parole de la France à l'international

Et tout cela en conservant nos fondamentaux.

La question de la relation des Parcs avec les espaces urbains et les agglomérations qui les entourent me paraît être une question centrale.

Comment instaurer un nouveau dialogue entre les territoires des Parcs et les villes et les métropoles ?

Ne faudra-t-il pas imaginer autour des périmètres classés Parc, **des aires d'influence** associant les villes et les agglomérations et dans lesquelles les Parcs doivent inventer de nouvelles formes de contractualisation sur des questions très diverses comme :

- Les transports et la mobilité des hommes, des biens et des idées
- Le lien social et la culture
- La gestion des espaces naturels périurbains et urbains
- Le foncier et l'urbanisme
- L'agriculture de proximité

- Le lien avec le monde de la recherche pour renforcer l'innovation dans nos territoires, facteur de croissance

Concernant leurs interventions sur leurs territoires, les Parcs ne devront-ils pas ?

- Renforcer leur mode de **gouvernance original**
- Développer le **lien entre l'action publique et l'action privée**
- Revendiquer la notion de **chef de file** dans la mise en œuvre de politiques d'intervention prioritaires sur leur territoire notamment en ce qui concerne le patrimoine naturel
- Développer la **recherche** au service de l'innovation
- Consolider la **dimension sociale** dans leurs actions de développement et de préservation
- Développer des **modalités de contractualisation** originale avec les communautés de communes, les territoires de projet et les agglomérations environnantes.
- Susciter de **nouvelles aspirations**, un nouvel enthousiasme, de nouvelles utopies pour les habitants et acteurs de leur territoire.
- **Imaginer un rapport renouvelé**, « modernisé » **entre l'homme et la nature**, sur une planète qui comptera 9 milliards d'habitants en 2050 et où les besoins de nature et de nouveaux équilibres se renforceront.

En ce qui concerne les relations avec l'Etat et les Régions, les Parcs, comme je l'ai déjà dit, sont **attachés à cette double tutelle** et à la co gestion de leur label.

Pour ce qui est des Régions qui ont l'initiative de la création des Parcs, nous souhaitons une **reconnaissance accrue des Parcs en tant qu'outils d'expérimentation** des politiques régionales dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement et du développement des territoires.

D'autre part, il nous faudra, certainement, réinventer au regard de la réforme des collectivités territoriales, des modalités nouvelles de partenariat et d'implication des Régions dans les Parcs.

En ce qui concerne l'Etat, nous souhaitons une **meilleure reconnaissance** du rôle des Parcs en matière de préservation, de développement et d'aménagement au plan national mais également au plan international. Impulsé par la DATAR, les Parcs sont nés d'une démarche interministérielle.

A ce titre, la Mission Avenir des Parcs propose dans son document d'étape, la création d'une **commission interministérielle nationale des Parcs naturels régionaux** qui aurait en charge la procédure de création et de renouvellement du classement des Parcs. Cette commission interministérielle permettrait une meilleure prise en compte de la politique des Parcs dans la politique nationale de développement et d'aménagement du territoire.

Les représentants de l'Etat et de l'Assemblée des Régions de France nous feront part tout à l'heure de leurs visions de l'avenir des Parcs. Nous serons bien entendu très attentifs à leurs idées et propositions qui devront faire l'objet d'échanges dans les prochains mois et, peut-être, à cette occasion, d'une actualisation de la déclaration tripartite Etat/ARF/Fédération des Parcs signée en 2007 et qui portait sur des

points tels que la qualité du territoire, la simplification de la procédure, la gouvernance et le financement des Parcs.

Quelles suites ?

Je tiens, une nouvelle fois, à vous remercier toutes et tous pour la qualité des débats et des propositions ainsi que pour votre mobilisation et votre forte motivation.

La note de réflexion de la Mission Avenir qui vous a été adressée avant le séminaire sera complétée et enrichie des conclusions de nos travaux.

Comme je vous l'indiquais en ouverture de notre séminaire, ces deux journées constituent **un tremplin, une étape**, dans le dispositif de réflexion et d'échanges des prochains mois.

Je propose que le partage de nos travaux et l'élargissement de la concertation se fassent à trois niveaux :

- 1) Le niveau local à l'échelle de chacun des Parcs
- 2) Le niveau régional
- 3) Le niveau national

1) Dans chacun des Parcs : je propose que les instances politiques (Bureau ou Comité syndical) avec les équipes techniques engagent un débat et fassent des propositions auxquelles les conseils scientifiques pourraient être utilement associés. Il est en effet essentiel que les Parcs s'approprient cette réflexion et contribuent à la construction des orientations politiques pour leur avenir.

2) **Au niveau régional** : trois ou quatre ateliers participatifs associant les Parcs et leurs partenaires régionaux seront organisés par grandes régions au courant de l'automne et hiver prochains.

En parallèle, un échange aura lieu avec les élus en charge des Parcs au sein des Régions.

3) **Enfin au niveau national** : outre la poursuite des échanges avec le Ministère de l'Ecologie et l'ARF, la réflexion se poursuivra avec les représentations nationales de réseaux de partenaires dans les domaines de développement territorial (Association des Communautés de France, Association des Pays, Association des Maires de France, Association des Départements, Comité Economique Social et Environnemental, Mairie Conseils etc ...) et de l'environnement et de l'économie sociale.

Toutes ces concertations conduiront à la rédaction d'un **texte d'orientations politiques** sur les Parcs naturels régionaux qui sera débattu et adopté par notre **Assemblée générale du mois de mars 2012**.

Vous constaterez que la voie est tracée et que le chemin qui reste à parcourir est ponctué de nombreuses étapes, très importantes. Cette concertation doit être à la hauteur de la nouvelle ambition que nous voulons pour les Parcs. La fédération devra aussi tenir compte de ces évolutions et se réorganiser.

Pour conclure

Une étape importante vient d'être franchie grâce à vous toutes et à vous tous. En effet, il était essentiel que les Présidentes et Présidents avec les directrices et directeurs de Parcs prennent le temps de partager ces premières réflexions sur l'ambition et les missions des Parcs pour l'avenir.

A compter d'aujourd'hui, chacun d'entre nous doit se sentir investi **d'une mission de porte parole, d'ambassadeur de ces premières orientations.**

Ces orientations politiques sur les Parcs que nous voulons porter au nouveau gouvernement et au Parlement dans le courant du 2^e semestre 2012, tracent la voie pour la prochaine décennie.

C'est un défi que nous nous lançons pour être toujours en avance sur notre temps.

Les Parcs sont en capacité de relever ce défi.

Il nous faut être **ambitieux, audacieux, inventif, visionnaire.**

Il nous faut porter haut la parole des Parcs au plan national et international.

Merci à toutes et à tous pour votre motivation et vos contributions pendant ces deux journées

Merci à la Région Provence Alpes Côte d'Azur et à Marie Bouchez pour son appui dans l'organisation de ces journées.

Merci au Conseil général des Alpes de Haute Provence pour son soutien.

Merci aux municipalités de Forcalquier et de Lurs pour leur accueil.

Merci à l'équipe du Parc du Luberon (Dominique, Martine, Solgne, Jean et bien d'autres)

Merci à l'équipe de la Fédération

Merci à Carine Ritan et Marc Forestier, les deux consultants qui nous ont accompagné dans la préparation et l'organisation de ce séminaire.

Merci à vous tous..

Merci à René Souchon et à Patrick Creze et Odile Gautier de nous apporter la parole des Régions et de l'Etat.